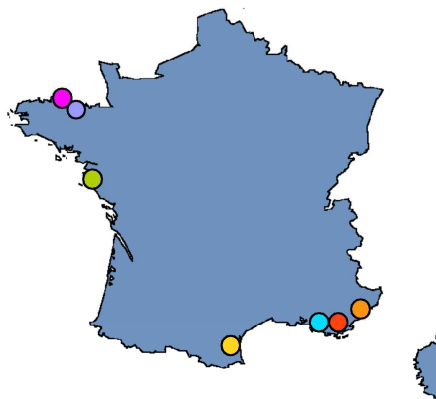


Afin de favoriser l'accès aux vacances des agents de l'Etat exerçant en Grand Est, la SRIAS Grand Est a conclu un partenariat avec l'**ANAS** (Association Nationale d'Action Sociale des personnels de la police nationale et du Ministère de l'Intérieur).

Le séjour comprend :

- la réservation d'un hébergement d'une durée de 7 jours dans un des centres désignés ci-dessous. Les prestations complémentaires ne sont pas prises en charge par la SRIAS.
- les frais de dossier

Centre de vacances	
TREVENEUC	
LE BRETAGNA	
LES MOUTIERS	
RIVESALTES	
CANNES LA BOCCA	
HYERES	
FABREGAS	



Les agents de l'État peuvent bénéficier des séjours **toute l'année** (sauf périodes de fermeture).
Priorité sera donnée aux adhérents de l'ANAS durant la période estivale comprise entre le 15 juillet et le 20 août, et de juin à septembre inclus pour le centre de Hyères.

Il est conseillé de prendre contact avec les directeurs des centres pour connaître les disponibilités de dernière minute.

Participation de la SRIAS Grand Est :

La SRIAS participe au financement du séjour selon les modalités suivantes :

Quotient familial	Subvention du séjour SRIAS
De 0 à 500 €	350 € plafonnés à 80 %
De 501 à 700 €	250 € plafonnés à 70 %
De 701 à 1000 €	150 € plafonnés à 50 %

Il ne pourra être versé qu'une seule subvention par famille et par an, sur présentation des justificatifs suivants :

- copie du dernier bulletin de salaire émanant d'un ministère de l'État ou carte professionnelle
- copie du dernier avis d'imposition (pour un couple non marié, joindre les deux avis)

Modalités de gestion de l'action :

- 1) **L'agent** effectue sa demande de séjour auprès de la **SRIAS Grand Est**, en utilisant la fiche de réservation (ci-jointe)
- 2) La **SRIAS Grand Est** prend contact avec le **directeur du centre** choisi pour vérifier la disponibilité du séjour
- 3) La **SRIAS Grand Est** confirme la réservation auprès de l'agent.
- 4) **L'agent** prend contact avec le **centre de vacances** afin de procéder à l'inscription définitive, et au règlement.

Le catalogue de l'ANAS avec une fiche détaillée pour chaque centre est disponible sur le site : <http://www.anas.asso.fr/index.php/centres-vacances>

SRIAS Grand Est
9, place de la Préfecture
BP 71014
57034 METZ Cedex 1
03 87 34 84 69 ou 64
srias-lorraine@acal.gouv.fr
www.srias.lorraine.pref.gouv.fr

FICHE DE RESERVATION

Centre souhaité :

Informations concernant le demandeur (joindre un justificatif professionnel et dernier avis d'imposition)

M – Mme

Nom

Prénom

Adresse

CP VILLE

Numéro de téléphone professionnel

Numéro de téléphone privé

E-mail professionnel ou domicile

Appartenance ministérielle :Code MIN (en haut à gauche de la fiche de paie).....

Votre séjour en bungalow ou mobil home

Centre

Date : du / / au / / OU du / / au / /

Personnes participants au séjour (inscrire tous les participants y compris le demandeur)

NOM	Prénom	Sexe (F/H)	Date naissance	Lien de parenté avec le demandeur

Animal : OUI – NON (nombre) Attention, les animaux ne sont pas acceptés dans tous les centres

Engagement

Je soussigné – e M/Mme déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur la présente fiche, certifie avoir pris connaissance des conditions générales des séjours en vigueur et les accepte sans restriction.

Signature du demandeur :

“Lu et approuvé”

Date

Partie réservée à la SRIAS Lorraine

Documents joints :

- dernier avis d'imposition (pour un couple non marié, joindre les 2 avis)
- photocopie du dernier bulletin de salaire ou carte professionnelle

QF du demandeur : Participation de la SRIAS Grand Est:

Reste à charge pour le fonctionnaire :

A, le

Qualité et signature

Document transmis au centre de vacances le

**N'oubliez pas de demander immédiatement la participation SRIAS Lorraine auprès du
Trésorier de l'ANAS**